



Résumé non technique - Étude d'impact environnemental Construction de lotissement – LOT n°4

Baie des Citrons

Commune de Nouméa

2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4 Février 2024

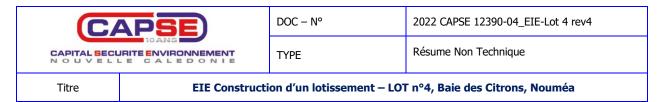
Dossier au titre du Code de l'Environnement de la Province Sud



SCI BDC 4

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex
Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc
SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001



Titre : Résumé non Technique de l'étude d'impact environnemental - Projet de construction de lotissement numéro 4, Baie des Citrons, commune de Nouméa.

Demandeur: SCI BDC 4

Destinataire(s): DDDT / Atelier 13

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev 4	29/02/2024 12/07/2023	C.VIRIEU C.VIRIEU	C.DELORME C.DELORME	C.DELORME C.DELORME	G.DARMIZIN G.DARMIZIN	Commentaires DDDT Commentaires DDDT
Rev 2	24/05/2023	C.VIRIEU	C.DELORME	C.DELORME	G.DARMIZIN	Commentaires DDDT
Rev 1	10/03/2023	C.VIRIEU	C.DELORME	C.DELORME	G.DARMIZIN	Commentaires DDDT
Rev 0	30/09/2022	C.VIRIEU ML.HNACEMA	C.DELORME	C.DELORME	G.DARMIZIN	Établissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la règlementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.



DOC - N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4

TYPE

Résume Non Technique

Titre

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

SOMMAIRE

AVA	ANT PROPOS	4
1	CONTEXTE	5
2	ETAT INITIAL	6
3	ETUDE DES IMPACTS	. 10
4	COLITS DES MESLIRES	28



DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4			
TYPE	Résume Non Technique			

EIE Construction d'un lotissement - LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

AVANT PROPOS

L'objet de cette présente étude concerne la construction d'un lotissement de 23 logements, à la Baie des Citrons, commune de Nouméa, d'une surface de terrassement de 2 123 m².

Le projet est assujetti à la réalisation d'une étude d'impact environnementale au titre de l'unité fonctionnelle mentionnée par l'article 130-1 III du code de l'Environnement de la province Sud :

III.- Lorsque ces projets concourent à la réalisation d'un même programme de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages et lorsque ces projets sont réalisés de manière simultanée, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du programme. Lorsque la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact de chacun des projets doit comporter une appréciation des impacts de l'ensemble du programme. Lorsque les travaux sont réalisés par des maîtres d'ouvrage différents, ceux-ci peuvent demander au président de l'assemblée de province de préciser les autres projets du programme, dans le cadre des dispositions de l'article 130-6.

Les sommes consignées en application du 1° du IV de l'article 130-8 peuvent être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures prévues au 2° du IV de l'article 130-8.

Un programme de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages est constitué par des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements réalisés par un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et constituant une unité fonctionnelle.

Code de l'environnement de la province Sud

En effet, le projet fait partie d'un programme d'aménagement de quatre ensembles de lots différents dont la réalisation des travaux est échelonnée dans le temps.

De plus, du fait de son emprise, le projet est assujetti à la réalisation d'une étude d'impact environnemental au titre du code de l'environnement de la province sud, Titre III, article 130-3 :

- Est soumis à la demande d'autorisation préalable, le défrichement des terrains situés sur des pentes supérieures ou égales à 30°.

Le présent document présente l'étude d'impact environnemental Le présent document est le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental cité ci-dessus.



	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4	
TYPE Résun	ne Non Technique	

EIE Construction d'un lotissement - LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

1 CONTEXTE

Objet du dossier

Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental pour le projet construction d'un lotissement de 23 logements, à la Baie des Citrons, commune de Nouméa, d'une surface de terrassement de 2 123 m².

Le projet prévoit la construction de deux lotissements en R+1 comprenant 4 logements Standing au sud de la parcelle et 19 logements possible au Nord de la parcelle.

Il se présente de la façon suivante :

BATIMENT D:

- Niveau R-1: 1 rampe d'accès / 1 hall / 1 escalier encloisonné / 1 ascenseur / 1 sas / 1 zone de parking 21 places / 19 celliers / 1 placard technique pour les compteurs.
- Niveau RDC: 1 rampe d'accès / 2 halls / 2 escaliers encloisonnés / 2 ascenseurs / 1 ensemble de BAL / 1 local poubelles / 2 sas / 1 zone de parking 22 places.
- **Niveau R+1**: 1 escalier / 1 ascenseur / 7 appartements.
- **Niveau R+2**: 1 escalier / 1 ascenseur / 7 appartements.
- Niveau R+3: 1 escalier / 1 ascenseur / 4 appartements.
- **Niveau Attique**: 1 escalier / 1 ascenseur / 1 appartement.

Chacun des appartements possèdent des terrasses.

BATIMENT E:

Présentation et justification du projet

- **Niveau RDC**: 1 rampe d'accès / 1hall / 1 escalier encloisonné / 1 ascenseur / 1 ensemble de BAL / 1 local poubelles / 1 zone de parking 12 places / 2 appartements en duplex (duplex avec le R-1).
- **Niveau R-1**: 1 escalier / 1 ascenseur / 2 appartements en duplex (duplex avec le RDC).
- **Niveau R+2**: 1 escalier / 1 ascenseur / 2 appartements.

Chacun des appartements possèdent des terrasses.

La SHON totale du bâtiment D est de 1740,36 m^2 et celle du bâtiment E est de 1006,04 m^2 .

Un studio est présent sur le foncier et sera démolie :

- la SHOB existante est de 37 m²
- la SHON existante est de 37 m².

14 places de parking sont situées à l'extérieur soit un total de 56 places dans l'unité fonctionnelle. La gestion des eaux des parkings extérieurs sont traitées de la même manière que les parkings extérieurs existant. Pour limiter les pollutions des hydrocarbures, à long terme, les places de parkings extérieures seront couvertes.

Le projet permettra d'augmenter l'offre de logements neufs sur une zone prisée des calédoniens, la Baie des Citrons, en proposant différentes typologies de logements (du F2 et F4).



DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4		
TYPE	Résume Non Technique		

EIE Construction d'un lotissement - LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

	aucune espèce d aménagements pré Le projet a été défi Le projet de lotisse Les deux immeuble le projet est situé parcelle n° 12 PIE surface de 436 m²			site n'aura que très peu d'impacts environnementaux, car ntérêt écologique n'est présente. De plus, au vu des u pour les espaces verts un gain écologique est attendu. i conformément aux aspects réglementaires du PUD. ment est situé à la Baie des Citrons, commune de Nouméa. sont projetés sur le lot 4 d'une surface totale de 2 123 m², ur la parcelle N°202 PIE, d'une surface de 909 m², sur la d'une surface de 2 937 m² et sur la parcelle N° 73 d'une section Baie des citrons à Nouméa.				
Localisation	Numéro de lot	NIC	Surface cadastral	Commune	Section cadastrale	Propriétaire		
	12 PIE	445211- 2661	29a 37ca	Nouméa	BAIE DES CITRONS	Privé		
	202	445211- 2655	9a 9ca	Nouméa	BAIE DES CITRONS	Privé		
	73	647533- 9156	4a 36ca	Nouméa	BAIE DES CITRONS	Privé		

2 ETAT INITIAL

М	Ш	ie	u		
pΙ	hy	/si	q	ue	•

Qualité de l'air :

Le site est situé dans un quartier résidentiel, mais à proximité de voies de circulation très passante en ce qui concerne la Promenade Roger Laroque. Au vu du contexte urbain, la qualité de l'air sur le site d'implantation du projet est considérée comme moyenne.

Hydrologie:

Il n'y a aucun réseau hydrographique sur le site d'étude.

Aucun captage d'eau souterrain n'est présent sur le site d'implantation du projet, ni à proximité.

La parcelle ne se situe pas dans le périmètre de protection des eaux.

Sol:

Le terrain d'implantation du projet possède des côtes hétérogènes comprises entre +2.65 et +30.00 NGNC.

D'après le relevé topographique réalisé par ATELIER 13 en 2021 et GINGER en 2018 la pente moyenne est de 47 % soit 25,17°.

En revanche, d'après le profil en long réalisé par GINGER en 2018, certaines portions sont supérieures à 30 degrés. Ces portions subiront un défrichement pour la construction d'une voie d'accès et du bâtiment E.

Le projet est situé sur un sol composé de Flysch à olistolites de micrites, chert, biosparite, flysch carbonaté, olistostrome (unité : flysch éocène).



DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4		
TYPE	Résume Non Technique		

EIE Construction d'un lotissement - LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

L'érodabilité du sol est de 6 (échelle sur 10 de l'érodabilité selon rapport de la spatialisation de l'aléa érosion, G.LUNEAU, 2006).

Aucun déchet, ni pollution au sol n'ont été relevés sur le site lors des prospections terrain.

La qualité du sol en surface sur le site d'étude est considérée comme moyenne (bonne qualité du sol mais pentes du terrain supérieures à 15% et inférieures à 30%).

Milieu naturel

Espace naturel:

Le projet se situe à la Baie des Citrons, zone déjà urbanisée et composée de nombreuses habitations et commerces.

La zone d'étude :

- N'est pas située sur une aire protégée, ni inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO;
- N'est pas située sur une zone clé de biodiversité (ZCB);
- N'est pas située sur une zone d'intérêt ornithologique (IBA) ;
- N'est pas considérée comme une zone d'intérêt écologique et biologique.

À proximité du site d'étude se situe un écosystème d'intérêt patrimonial de type herbier, appartenant au domaine maritime (données DTSI 2011-2013).

Flore:

En l'absence d'intérêt botanique du site, aucune expertise floristique n'a été réalisée dans le cadre du projet.

Une visite de site a été réalisée par CAPSE NC le 13 janvier 2022.

La parcelle n°202 au nord est aujourd'hui utilisée comme parking. Le site est déjà revêtu sur une surface d'environ 263 m². Quelques formations végétales sont toutefois présentes en bordure de site, sans intérêt écologique et biologique.

Les parcelles $n^{\circ}12$ PIE et $n^{\circ}73$ au sud-est sont aujourd'hui constituées d'une végétation invasive composée essentiellement de faux mimosa.

Or, trois individus d'espèces d'intérêt ont été repérées au milieu des espèces invasives, il s'agit des espèces endémiques suivantes :

- Celtis conferta (Cannabaceae)
- Dallachya vitiensis (Rhamnaceae)
- Jasminum didymum (Oleaceae).

Le site n'a pas fait l'objet d'incendies au cours des 10 dernières années, enregistrés par l'ŒIL (en charge de la gestion du portail cartographique *Vulcain* notamment).

Il est à noter que les 3 EIP présentes en limite de terrassement seront dessouchées, acheminées dans une pépinière avant d'être réimplantées au niveau des espaces verts prévus.

Faune:

Lors de la visite de site, quelques oiseaux, très communs en milieu urbain, ont été observés (pigeons, Merle des Moluques).

Le milieu naturel du terrain ne présente donc aucune sensibilité particulière.

Milieu humain

Foncier:

D'après la couche d'occupation du sol (source : Georep, 2014) le site est situé sur une zone à tissu urbain continu. Le site est notamment entouré d'habitations.



	DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4	
TYPE		Résume Non Technique	

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

A l'heure actuelle, l'emprise du projet est occupée par un ancien studio au centre, une aire de stationnement au nord et une zone non construite sur les flancs d'une colline au sud-est et envahie de faux mimosa.

Servitude:

L'emprise du projet est dans le périmètre de 500 m d'un bâtiment classé Monument Historique. De plus, elle est aussi traversée par une servitude militaire liée à la base navale de la Pointe Chaleix

ERP:

Les ERP suivants sont situés à proximité du site d'étude (zone des 100 m):

- Snack burger
- Élise Dune (boutique de mariage);
- Salon de coiffure ;
- Ilot Créations by Ilot Crevette (boutique);
- Mirage Plaza (magasins, restaurants, appartements...).
- Snack burger
- Élise Dune (boutique)
- Feeling Hair (salon de coiffure).

Ressources vivrières:

Le site n'est pas utilisé pour la culture ou l'élevage de ressources vivrières.

Activités touristiques et loisirs :

Aucune activité touristique ou de loisirs n'est présente sur le site. À proximité se trouve la plage de la baie des citrons, des bars et discothèques notamment.

Humain (association):

Aucune association n'est présente sur le site d'étude.

Biens et patrimoine culturel :

Aucun site archéologique, aucun patrimoine coutumier ni historique n'a été observé sur le terrain.

Toutefois, l'emprise du projet se trouve dans le périmètre de 500m d'un bâtiment classé Monument Historique, le four à chaud de la baie des citrons.

Risques technologiques:

Le site n'est pas une friche industrielle.

Il n'est pas situé à proximité direct d'installation ICPE.

Réseau viaire :

Le site d'étude est à l'heure actuelle occupé par des logements. Il est accessible par la Promenade Roger Laroque et par l'impasse Fernand Legras. Ces deux linéaires routiers sont très empruntés tout au long de la journée avec un pic de circulation en fin de journée et les week-ends.

<u>Ambiances:</u>

Il n'y a pas de vibration perceptible sur le site.

La Promenade Roger Laroque, les habitations alentours sont des sources de lumières, ainsi que les commerces aux alentours (restaurants, bars et discothèques notamment, fonctionnant de nuit). L'ambiance lumineuse de la zone est donc considérée comme modérée.

Il n'y a pas de source de champ magnétique à proximité du site.



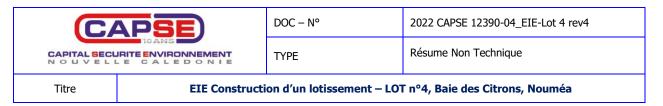
ТҮРЕ		Résume Non Technique	
	DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4	

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

Il n'y a pas d'odeur ressentie et il n'y a pas de poussière en particulier observée lors de la visite sur la zone du projet.

Paysage:

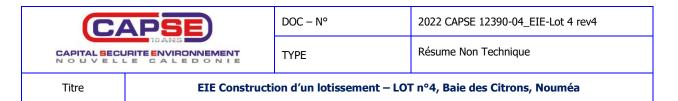
La zone d'implantation du projet se situe sur un secteur déjà urbanisé et est visible par les habitations proches, par les nombreux immeubles aux alentours.



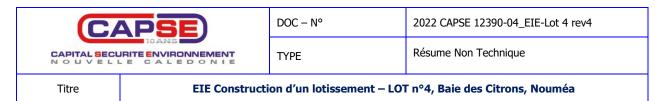
3 ETUDE DES IMPACTS

EVALUATION DES IMPACTS

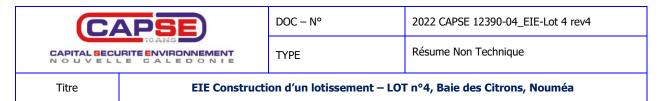
MILIEU PHYS	MILIEU PHYSIQUE						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi		
Qualité de l'air	Chantier - Les gaz d'échappement des véhicules et engins travaillant sur site; - Les gaz de combustion des groupes électrogènes potentiellement nécessaires; - Les poussières émises par les travaux de terrassement et la circulation des engins; - Les poussières émises par les travaux généraux (opération de meulage, tronçonnage, etc.). Le site est situé dans un contexte urbanisé, à fort trafic quotidien. Les incidences liées aux émissions de gaz d'échappement seront faibles.		 Chantier Les équipements présents sur le chantier pour la déconstruction seront de type pelle hydraulique mécanique équipée d'une pince (30 T ou 50 T), d'un asperseur d'eau, permettant la réduction de la projection des gravats selon les recommandations CRAM et la production et émission de poussières. En fonction des conditions météo et des phases de déconstruction, un brumisateur de chantier longue portée sera mise en place pour rabattre les poussières émises lors de la démolition du gros œuvre. La limitation de la dispersion de poussières passe par un entretien et un arrosage régulier par temps sec des plateformes de chantier et des pistes d'accès. L'entreprise pourra également procéder à l'arrosage des déblais afin de limiter l'envol de poussières. Il est à noter qu'aucun remblai n'est prévu sur le site. 		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire		



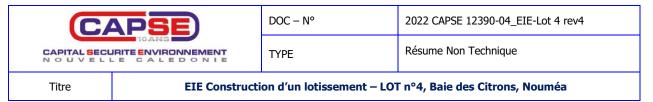
MILIEU PHYSI	ILIEU PHYSIQUE								
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi				
			 L'arrosage de stock de matériaux, des zones de circulation devra toutefois rester mesuré afin d'éviter tout ruissellement trop important vers les axes piétonniers et routiers. Les surfaces non revêtues seront arrosées lorsque nécessaire (notamment période de sécheresse), ce qui permettra de diminuer la mise en suspension des poussières. Par ailleurs, le temps de stockage de ces matériaux sur site sera réduit au maximum. Les matériaux issus du terrassement seront régulièrement évacués vers des sites de traitements dédiés. Les engins motorisés (engins de chantier et véhicules) seront correctement entretenus de manière à limiter les émissions de polluants dans les gaz d'échappement (respect des réglementations en vigueur). Les camions transportant des matériaux fins seront bâchés. Par temps sec, les surfaces non revêtues seront arrosées si besoin, ce qui permettra de diminuer la mise en suspension des poussières notamment en phase de démolition. De plus, les travaux devront être proscrits les jours de grand vent. Le soulèvement de poussières pourra également être limité grâce à la limitation de la vitesse de circulation des véhicules et engins par une signalisation adéquate. 						



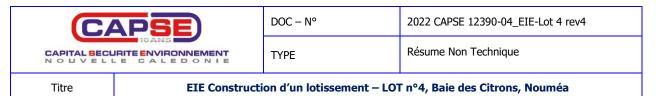
MILIEU PHYSIQUE									
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement		Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi				
	<u>Exploitation</u>		<u>Exploitation</u>						
	En situation d'exploitation, les polluants atmosphériques directement imputables au projet sont les gaz d'échappement issus du moteur thermique des véhicules.		Les parking et voies de circulation seront revêtus, évitant l'envol de poussières. Concernant la circulation des véhicules, l'aménagement du site et son plan de circulation limiteront les manœuvres au maximum et permettront de fluidifier la circulation sur site. Notamment, l'accès principal au niveau de la rue Fernand Legras permettra de limiter l'encombrement de la Promenade Roger Laroque. Aucune autre mesure spécifique n'est prévue concernant les pollutions dues au trafic, étant donné que l'entretien des véhicules sera à la charge des particuliers.		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire				
	<u>Chantier</u>		<u>Chantier</u>						
Gestion des eaux	 Les EP ruisselant sur les terrains remaniés, ces eaux pouvant contenir des matières en suspension et sédiments, traces d'hydrocarbures en provenance des engins de chantier et des macro-déchets (plastiques, papiers, déchets de repas et déchets de chantier divers); Les eaux de lavages des outils, engins contenant du béton; Des eaux souillées par l'activité humaine (type eaux usées). 		 Mise en place de sanitaires de chantier avec entretien régulier; Les engins et véhicules utilisés sur le chantier seront correctement entretenus de manière à prévenir les risques de pollution; Des kits antipollution, mis à disposition des personnes intervenantes sur site par les entreprises, afin de contenir les éventuels épandages accidentels de matières dangereuses ou polluantes. Les entreprises participant à la phase chantier s'assureront que leurs employés savent utiliser ces kits; 		Aucune mesure de compensation nécessaire				



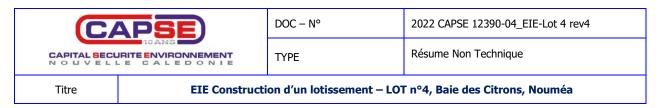
MILIEU PHYSIQUE Mesures Impact **Impact Thèmes** Impacts potentiels du projet sur l'environnement Mesures d'évitement et de réduction compensatoires/ résiduel brut Suivi - Le stockage d'hydrocarbures sur le chantier est à éviter. Si un stockage est nécessaire, il devra être réalisé dans des conditions respectueuses de l'environnement, avec des bacs de rétention conformément aux réglementations en vigueur; - La gestion des eaux en phase chantier devra être assurée de façon à ce que les écoulements éventuels lors des épisodes pluvieux n'impactent pas les lots avoisinants, les voies de circulations ou l'exutoire naturel de la Baie des Citrons: - Des regards pour la récupération des EP sont déjà présents sur site. Afin d'éviter un entrainement d'eaux pluviales polluées dans le réseau d'eaux pluviales, les regards sur site seront recouverts d'un géotextile. Une ou plusieurs bacs à graisse seront mis en place. - Réalisation d'un état des lieux des réseaux EP avant travaux par un huissier pour limiter tout litige pendant les travaux; - Si des engins de chantier sont entreposés sur site, ces derniers devront reposés à distance des regards d'eaux pluviales et sur bac de rétention ; - La bonne gestion des déchets devra être assurée et le site nettoyé régulièrement. **Exploitation Exploitation** Gestion des Aucune mesure de Les principales sources de pollution liées à la gestion des compensation eaux nécessaire eaux concernent:



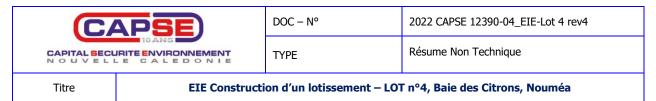
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
	- Les eaux pluviales polluées par les éventuelles traces d'hydrocarbures des voiries imperméabilisées; - Les eaux usées domestiques. Les eaux pluviales Le risque de pollution chronique par égoutture d'hydrocarbures ou huiles est faible au niveau des aires de stationnement car la majorité du stationnement est couvert et le linéaire d'accès est réduit. La majorité des parkings étant situé au sein du bâtiment (RDC), ils ne seront pas lessivés par les précipitations, des pollutions qu'ils ont accumulées pendant la période précédant la précipitation (métaux, hydrocarbures, poussières). L'imperméabilisation de l'emprise du projet entraînera l'augmentation des volumes de ruissellement sur le site. Si cette eau s'écoule dans l'environnement, il existera un risque d'érosion dans le milieu récepteur en aval. Le risque de pollution des eaux de toiture est nul. Les eaux domestiques: Les eaux usées domestiques seront récupérées sur des regards de branchements situés au point bas du bâtiment. Les eaux usées sont ensuite acheminées gravitairement vers le réseau public existant au niveau de la rue FERNAND pour être traitées par la STEP communale.		Le site sera équipé de réseaux de collecte séparatifs (réseau eaux usées, réseau eaux pluviales), qui se raccorderont aux réseaux publics également séparatifs. Les eaux usées sont acheminées à la STEP communale via le réseau public.		



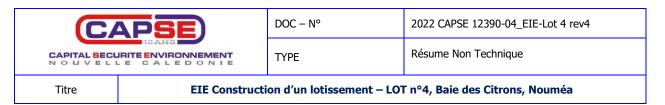
MILIEU PHYSIQUE								
Thèmes Impacts potentiels du projet sur l'environnement		Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi			
			<u>Chantier (uniquement)</u>					
			- Les déchets de démolition seront évacués via des filières de traitement adaptés ;					
	Chantier (uniquement) - La production d'un volume de déblais auquel il n'a pas été prévu d'utilisation ou de mode d'évacuation, et l'abandon sauvage de ces déblais sur un site non approprié; - L'entrave à l'écoulement des eaux, modification des écoulements naturels, l'entrainement de matières en suspension dans le milieu naturel, notamment la plage en aval hydraulique;		- Dans le cas où des déblais seraient produits, les déblais non utilisés seront évacués du site vers un site approprié (exemple : plateforme Koutio-Kouéta) ;					
			- La terre végétale éventuellement présente sur le site sera conservée sur site et régalée sur les surfaces mises à nu dès _. la fin des opérations pour la réalisation des					
Topographie			aménagements paysagers ; - Les zones de stockage des matériaux seront délimitées et seront éloignées du littoral et au minimum 5m des regards EP ;		Aucune mesure de			
	- La dispersion d'espèces de flore ou de faune envahissante consécutive aux mouvements de terrain;		- Mise en place d'un géotextile sur les regards existants EP pour protéger la plage d'une éventuelle pollution de		compensation ou de suivi nécessaire.			
	- Le lessivage des terrains, l'érosion;		sédiments ;					
	 La perte de la terre végétale; La production de poussière, pouvant constituer une gêne pour le voisinage et les milieux naturels environnants, du fait de l'action du vent ou de la circulation des engins sur le terrain dénudé. 		- Les zones mises à nu seront rapidement revêtues ou construites. Si cela n'est pas possible, elles seront compactées pour limiter la pollution de l'air (poussières) ou des eaux de ruissellement;					
		- Les travaux de terrassement seront contrôlés par un géotechnicien le cas échéant ;						
			- Les opérations de terrassement seront planifiées en dehors de la saison pluvieuse dans la mesure du possible le cas échéant ;					



MILIEU PHYSI	MILIEU PHYSIQUE									
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi					
			- Un plan de gestion des eaux sera réalisé en phase chantier et sera transmis avant le démarrage des travaux ;							
			- En cas de découverte de pollutions de sol lors des travaux de terrassement, un plan de gestion sera réalisé pour caractériser la pollution et définir des mesures de gestion adaptées.							



MILIEU N	MILIEU NATUREL								
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi				
Espace naturel	Chantier et exploitation Diverses pollutions peuvent engendrer des impacts sur l'écosystème d'intérêt patrimonial et les milieux naturels de manière plus générale : poussières, émissions de gaz polluants, pollutions du sol aux hydrocarbures, Néanmoins, ces écosystèmes sont situés dans un cadre déjà très urbanisé. L'implantation de ce nouveau projet, en phase chantier comme en phase exploitation, ne devrait pas générer d'impact significatif supplémentaire.		Chantier et exploitation Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux », « Qualité de l'air » et « Topographie » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur les espaces naturels en aval hydraulique du site.		Aucune mesure de compensation ni de suivi envisagé.				
Flore	Chantier et exploitation La zone d'implantation du chantier est située sur une zone déjà anthropisée, principalement recouverte de bitume en partie Nord de la parcelle, avec la présence de végétation anthropique et envahissantes. La zone d'étude ne constitue pas un corridor écologique. Les espèces d'intérêts sont dans l'emprise de défrichement. Ainsi, pour limiter les impacts, les 3 espèces seront dessouchées et réimplantées dans les zones dédiées à l'aménagement paysager. Ce défrichement représente une surface de 2 892 m². Les défrichements des terrassements représentent une surface d'environ 1 793 m² (hors bâtiment existant et ancien parking) et la surface des espaces verts sera entièrement défrichées car les espèces présentes sont		Chantier et exploitation - Les mesures de réduction présentées dans les parties « qualité de l'air », « gestion des eaux » et « espaces naturels » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la flore à proximité du site ;		Même si la végétation est à majorité d'envahissantes, l'Outil de Calcul des Mesures Compensatoires (OCMC) a quand même été utilisé pour connaître la surface totale préconisée pour la compensation. Il est à noter que pour le calcul des mesures compensatoires deux surfaces de défrichement ont été réalisées : - Défrichement imperméable (terrassement) = 1 793 m² - Défrichement non imperméable (espaces verts) = 1 099 m². Ainsi, la surface totale de replantation concerne 237 m² de recréation de végétation littorale, pour un ratio de 1 plant/m² et une diversité végétale minimale de 10 espèces différentes.				



MILIEU N	MILIEU NATUREL								
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'atténuation	d'évitement	et	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi		
	de type envahissant, ainsi la surface des défrichements des espaces verts représente 1 099 m ² . Ainsi, la surface totale des défrichements est de 2 892 m ² . La carte ci-						La superficie de l'aménagement paysager est de 1099 m².		
	dessous présente la surface réelle défrichée.						Le projet prévoit la préservation optimum des espaces verts incluant plusieurs espèces autochtones et endémiques, soit un gain écologique par rapport à la végétation actuellement en présence. Le projet est donc <i>positif</i> d'un point de vue floristique.		
							Les espèces replantées seront adaptés au sol et au climat calédonien.		
							Les mesures de suivi des opérations de compensation seront les suivantes :		
							- Dénombrement annuel par espèces et par plants survécu et n'ayant pas survécu à la fin de la période minimum d'entretien,		
							- Regarni si nécessaire, dénombrement par espèces des individus replantés,		
							- Le choix des espèces replantées et sa justification,		
							- Arrosage des plants.		



MILIEU N	MILIEU NATUREL								
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi				
Faune	Chantier et exploitation Impacts sur l'avifaune potentiellement présente à proximité du site : - Soulèvement des poussières ; - Bruits et vibrations des engins de chantier ; - Lumières en cas de travaux nocturnes. - Circulation des véhicules ; - Éclairage nocturne. L'avifaune présent sur site et à proximité est habituée aux activités des zones urbaines. Elle ne devrait pas être impactée significativement par le projet, en phase chantier comme en phase exploitation.		Chantier et exploitation - Les mesures de réduction présentées dans les parties « qualité de l'air », « gestion des eaux » et « espaces naturels et flore » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la faune à proximité du site ; - Les travaux seront interdits en période nocturne ; - Les engins de chantier seront à minima conforme à la réglementation en vigueur en termes d'émissions sonores. - Les éclairages des parties communes du projet seront orientés vers le bas de manière préférentielle.		Aucune mesure de compensation ni de suivi envisagé.				



MILIEU HUMAIN	MILIEU HUMAIN								
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi				
Occupation du sol	Chantier et exploitation: L'implantation du projet aura une incidence faible sur l'utilisation du site puisqu'il s'agit d'un projet conforme à l'aménagement prévu de la zone. Les principales gênes vis-à-vis des utilisations et occupations des alentours seront celles liées au trafic, au bruit, lumières, etc., ainsi qu'à l'aspect visuel (paysager). Ces incidences sont traitées ultérieurement dans des paragraphes spécifiques.		Chantier et exploitation: - Prise en compte des réseaux existants; - Création de réseaux d'assainissement adaptés au projet et dimensionnés à la taille du projet. D'une manière plus générale, le projet est conforme au plan et au règlement d'aménagement du PUD de la Ville de Nouméa.		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée				
Trafic routier	Chantier et exploitation: Outre la présence des engins de chantier sur le site, la construction va générer du trafic pour: - La collecte des déchets et des éventuels déblais excédentaires; - L'approvisionnement en matériaux et la construction des infrastructures; - Le transport des employés. L'accès au chantier sera réglementé pendant les travaux à tout autre véhicule en dehors des employés et engins de chantier. Le trafic routier lié au chantier est susceptible de générer des nuisances liées à l'encombrement des voies de circulation aux abords du site (entrées et sorties de		Chantier et exploitation: - L'impact sur le trafic est inhérent au chantier et à l'exploitation du site; - Le parking des ouvriers lors de la phase chantier sera sur site ou avec des parkings relais pour le personnel de chantier pour limiter les nuances des riverains; - Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité et respecteront les mesures de sécurité déjà en place dans la zone (signalisation); - Des panneaux de signalisation indiquant le chantier seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier.		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée				



DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4
TYPE	Résume Non Technique

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	chantier). Les incidences seront limitées à la durée du chantier. En phase exploitation, le lotissement engendrera une circulation supplémentaire au niveau de la zone, notamment aux heures de pointes (matin, midi et soir). Les véhicules devront sortir prudemment du site pour s'insérer dans la circulation des deux axes passants contigus au site.				
Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeur	Chantier Les opérations nécessiteront l'intervention d'engins de chantier et pourront donc être à l'origine de nuisances sonores. Pour repère, le niveau sonore moyen par engin de chantier est estimé à 90 dB(A) à environ 10 mètres de la source. Les pics de niveaux sonores sont atteints lors du passage de poids lourds (un camion vaut acoustiquement 10 voitures). Les nuisances seront temporaires et limitées à la durée du chantier. Il est à noter que le site est situé dans une ambiance sonore déjà importante du fait de sa proximité avec des voiries très empruntées. Par ailleurs, il n'y aura pas d'émissions significatives de vibrations, ni de champ magnétique en phase de chantier. Les travaux ne seront pas non plus de nature à être à l'origine de nuisances olfactives particulières.		Chantier - Les bruits sont inhérents aux activités de chantier; - Les travaux de chantier s'effectueront en journée, en semaine selon les règles en vigueur dans la commune; - Les travaux ne seront pas réalisés de nuit autant que possible; - Les engins de chantier seront entretenus en bon état de fonctionnement.		Aucune mesure compensatoire ou de suivi envisagée.



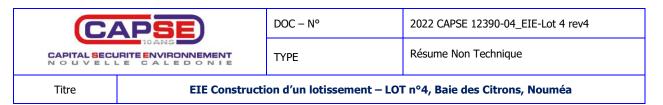
MILIEU HUMAIN									
Thèmes Impacts potentiels du projet sur	l'environnement Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi					
Exploitation Sonores: - Le bruit généré par la circulation - Le bruit émis par les activités (le centre commerciale, activités diver - Le bruit émis durant les a périodique des espaces verts. Lumineuses: - Une pollution lumineuse sera gé des éclairages des parties comme moindre mesure, des éclairage logements. Avec un contexte urbanistique environnement constitué de nombe divers commences (notamment de déjà à l'heure actuelle, source de pet sonores.	livraisons, clients du ses), activités d'entretien nérée la nuit du fait nunes et, dans une les intérieurs des le dense et un reuses habitations et e nuit) le secteur est	Exploitation Afin de réduire les émissions sonores, le bâtiment sera construit en béton comportant une certaine isolation acoustique. L'implantation du bâtiment est réfléchie de façon à orienter le commerce côté mer (voie passante). Les installations d'éclairage qui seront mises en place devront avoir une luminosité minimale et l'éclairage devra être réalisé vers le bas, c'est-à-dire axé sur la sécurité des personnes et la circulation en évitant un éclairage vers le ciel (au-delà de l'horizontal) engendrant gaspillage d'énergie et pollution lumineuse (préconisations de la SCO).							



DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4
ТҮРЕ	Résume Non Technique

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

MILIEU HUMAIN	MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi	
Paysage	Chantier: Comme c'est le cas pour tout chantier, les travaux engendreront une nuisance visuelle temporaire liée à la présence d'engins de chantier, des matériaux et équipements. Cette nuisance sera limitée dans le temps. De plus, le site est situé dans une zone déjà urbanisée, bien que très visible depuis les voiries de part et d'autre site, les habitations alentours et les passants. Exploitation: L'impact de l'implantation du projet peut avoir des incidences très variables en fonction de la nature et des caractéristiques des aménagements projetés aux alentours. La considération esthétique est propre à chaque individu et il est donc difficile de faire une évaluation objective de la qualité paysagère et de l'incidence négative ou positive du projet sur l'esthétique du site. Compte tenu de l'environnement urbain dans lequel s'inscrit le projet et de l'état actuel du site (friche avec nombreux déchets), on peut estimer que l'impact de son implantation sur le paysage sera positif.		Chantier: L'impact paysager est inhérent à la construction du lotissement. - Des clôtures de chantier seront installées en limite de voirie pour limiter l'impact visuel depuis la route; Il est possible d'atténuer l'impact paysager dû au chantier grâce à plusieurs mesures d'organisation du chantier: - Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon); - Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectées; - Des bennes sont mises à disposition pour la collecte des déchets; - Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée. Exploitation: A l'heure actuelle, le site consiste en un lotissement et comporte peu d'espèces d'intérêt. Une frange sera conservée côté Promenade Roger Laroque afin de ne très peu modifier l'aspect paysager du site. Le projet, dessiné par un cabinet d'architecture (Atelier 13), est notamment réfléchi		Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée	



MILIEU HUMAIN	MILIEU HUMAIN				
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
			d'un point de vue esthétique, et l'implantation d'espaces verts sur le site. Des espèces endémiques agrémenteront ces espaces. Aussi, l'architecture du lotissement suit l'architecture typique Calédonienne des années 60.		



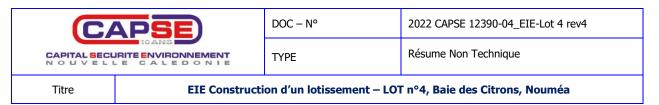
DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4
ТҮРЕ	Résume Non Technique

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

MILIEU HUMAIN	MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi	
Gestion des déchets	Chantier Les principaux types de déchets qui seront produits durant les travaux sont : - D'éventuels déblais non utilisés (déchets inertes) ; - Les déchets verts de défrichements ; - Les déchets banals tels qu'emballages divers non souillés ; - Les déchets dangereux tels que solvants et peintures ; - Les déchets métalliques ; - Quelques déchets ménagers. L'impact environnemental lié aux déchets est en partie associé à la quantité de déchets produits, mais est également et avant tout lié au mode de gestion de ceux-ci. En l'absence d'organisation, ces déchets seraient abandonnés dans le milieu naturel ou brûlés à l'air libre à proximité de leur lieu de production. Les conséquences potentielles directes ou indirectes de cette mauvaise gestion des déchets sont diverses et dépendent de la sensibilité du milieu récepteur : - Pollution du sol et des eaux ; - Départs d'incendie ; - Entrave au bon écoulement des eaux ;		Chantier et exploitation Tous les types de déchets seront gérés, à minima, conformément à la réglementation en vigueur. Cela passera par des mesures générales telles que : - L'information et la sensibilisation des entreprises intervenant sur le chantier, à la propreté du site et au respect de l'environnement du site d'une manière générale. Ils devront être respectueux des règles de propreté et de gestion des déchets qui seront fixées ; - La planification avant le début du chantier puis la mobilisation des moyens adaptés pour assurer une gestion correcte ; - Pas d'abandon sur site de déchets de quelque nature que ce soit ; - Pas de brûlage de déchets sur le site ; - Évacuation des déchets du site et, selon le type de déchets, mise en ISD (Gadji) ou prise en charge par une société spécialisée aussi souvent que nécessaire ; - Nettoyage et inspections régulières du site et des abords, durant toute la période des travaux ainsi qu'à la fin du chantier afin de livrer le site en bon état de propreté ; - Mise en place de poubelles et bennes sur le site du chantier, adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier. On pensera notamment aux bennes		Aucune mesure compensatoire ou de suivi envisagée.	



Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	Exploitation Les principaux types de déchets qui seront produits à terme : - Déchets verts (entretien espaces verts); - Déchets domestiques non recyclables; - Déchets domestiques recyclables (papiers, cartons, canettes, boites de conserve, emballages plastiques non souillés); - Huiles / graisses provenant des bacs à graisse; - Piles et batteries usagées; - Ampoules, néons; - Déchets électroménagers.		destinées à la récupération de déchets métalliques, ménagers, banals, dangereux. Les mesures ci-dessous seront mises en place pour chaque type de déchet. Déchets inertes: - Dès que cela est possible, les déblais seront utilisés comme remblais sur site. La terre végétale décapée ne sera pas conservée, étant donné la forte présence d'espèces envahissantes sur site. - Les autres déchets inertes seront transférés soit à la zone d'endigage de Koutio-Kouéta, soit dans une déchetterie réglementée.		
			Déchets non dangereux (DND): - Les déchets métalliques pourront être récupérés par des ferrailleurs (par exemple par EMC, ECOTRANS, ROBEX, etc.) pour revalorisation. - Les plastiques peuvent être collectés et exportés pour revalorisation (par exemple par ECOTRANS ou la SAEML Mont-Dore Environnement). - Les déchets verts ou déchets de bois non traités pourront être broyés sur site puis évacués vers un centre d'enfouissement ou utilisés comme engrais (à condition que le site d'accueil ne soit pas sensible aux espèces exotiques envahissantes).		



MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
			Déchets dangereux (DD): - Les déchets dangereux peuvent être récupérés pour être traités. Pour exemple, les piles et accumulateurs usagés ou les huiles lubrifiantes usagées peuvent être collectées et traitées par l'organisme TRECODEC. Les autres déchets dangereux seront collectés dans des bennes étanches et seront évacués vers une filière de traitement appropriée pour éviter tout risque de pollution chimique ou microbiologique du terrain et du milieu environnant.		



TYPE Résume Non Technique	DOC – N°	2022 CAPSE 12390-04_EIE-Lot 4 rev4
	TYPE	Résume Non Technique

EIE Construction d'un lotissement – LOT n°4, Baie des Citrons, Nouméa

4 COUTS DES MESURES

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)	
Déchets		
Location de bennes pour les déchets	10 000 CFP/mois	
Mouvements et traitement	10 000 CFP/mois	
Sanitaires de chantier	Location: 12 000 F/mois par unité Vidange: 7500 CFP/intervention (vidange et traitement des déchets hors déplacement)	
Mesures compensatoires		
Replantation	Pour 403 plants de l'unité fonctionnelle. Coût estimé par plant : 2500 XPF HT Soit pour 403 plants : 1 007 500 XPF HT Hypothèse de 30% de mortalité, soit 120 plants : 302 250.	